

Vœu déposé par Mme Christine RENAUDIN-JACQUES et M Paul ROBINAT au nom des membres du groupe des Forces de progrès

Récemment, lors d'une chronique télévisée diffusée sur Cnews, du groupe Canal+, un chroniqueur condamné moins de 10 jours avant pour injures et incitation à la haine a récidivé en direct en tenant des propos injurieux à l'égard des mineurs non-accompagnés, dont la protection relève de la responsabilité des départements, et notamment du département de la Côte-d'Or.

A l'heure où les professionnels de la protection de l'enfance, éducateurs, travailleurs sociaux, associations, agents et élus du département s'efforcent d'améliorer la prise en charge de ces jeunes en replaçant leur vulnérabilité au cœur des dispositifs et procédures, cette sortie médiatique n'est pas qu'une insulte : elle constitue une violence, une agression nourrie par la haine et le racisme qui portent atteinte non seulement aux mineurs accueillis mais à notre République et à nos valeurs qui fondent la cohésion nationale.

C'est bien parce qu'ils sont mineurs que nous avons le devoir collectif de les protéger en l'absence de familles, et pas l'inverse en les désignant comme suspects ou criminels.

Au mépris de l'action quotidienne de centaines et milliers de travailleurs sociaux et des Conseils départementaux de France, de leurs efforts, de leur bienveillance et professionnalisme, les propos tenus n'ont aucunement été modérés, voire coupés pendant le différé. Une telle médiatisation attise des amalgames, désigne des boucs-émissaires et finalement trahit les valeurs qui devraient nourrir le débat public et respecter sa dignité.

C'est pourquoi, nous, conseillers départementaux de la Côte-d'Or soussignés, exprimons :

- **partager la réaction indignée des nombreux professionnels, notamment de l'Aide sociale à l'enfance, ou simples bénévoles associatifs ;**
- **soutenir la démarche de nombreux présidents de Conseils départementaux de France, qui ont décidé de porter plainte contre Monsieur Eric Zemmour suite à ses déclarations inacceptables ;**
- **et mandater le Président du département de la Côte-d'Or, Monsieur François Sauvadet ou son représentant, pour porter plainte pour injure publique et incitation à la haine raciale, contre Monsieur Eric ZEMMOUR, récidiviste, ainsi que contre les responsables de la chaîne Cnews, pour les mêmes motifs, afin qu'ils répondent devant un tribunal de la République de leurs actes et propos.**

<p>Christophe AVENA</p> 	<p>Michel BACHELARD</p> 	<p>Monel BARD</p> 
<p>Hamid EL HASSOUNI</p> 	<p>Dénia HAZHAZ</p> 	<p>Sandrine HILY</p> 
<p>Nathalie KOENDERS</p> 	<p>Christophe LUCAND</p> 	<p>Céline MAGLICA</p> 
<p>Béatrice MOINGEON</p> 	<p>Massar N'DIAYE</p> 	<p>Pierre POILLOT</p> 
<p>Colette POPARD</p> 	<p>Christine RENAUDIN- JACQUES</p> 	<p>Paul ROBINAT</p> 
<p>Jeannine TISSERANDOT</p> 	<p>Céline TONOT</p> 	